

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 25 avril 2014 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Sud)

NOR : DEVA1409551S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La directrice de la sécurité de l'aviation civile,
Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 3 ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10 et 73 ;
Vu l'arrêté du 7 janvier 2009 portant nomination de la directrice de la sécurité de l'aviation civile ;
Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Georges Desclaux, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud, à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens ».

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » à :

Mme Valérie Cariou-Pilate, conseillère d'administration de l'aviation civile, chef du département gestion des ressources.

Mme Karine Osty, attachée d'administration de l'aviation civile, adjointe au chef du département gestion des ressources.

M. Georges Breda, assistant d'administration de l'aviation civile, chef de la subdivision finances du département gestion des ressources.

Article 3

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de dépenses mentionnées aux articles 30, 31 et 32 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, liées à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à :

Mme Odile Gradot, adjointe d'administration de l'aviation civile, gestionnaire finances.

Mme Isabelle Larrieu, adjointe d'administration de l'aviation civile, gestionnaire finances.

Mme Marie-Paz Montoya, adjointe d'administration de l'aviation civile, gestionnaire finances.

M. Gérald Gogo, assistant d'administration de l'aviation civile, gestionnaire finances.

Mme Nicole Garcia, adjointe d'administration de l'aviation civile, gestionnaire finances.

Article 4

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de recettes mentionnées à l'article 23 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, dans le cadre du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à Mme Odile Gradot, adjointe d'administration de l'aviation civile, régisseuse de recettes.

Article 5

La décision du 21 janvier 2014 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Sud) est abrogée.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 25 avril 2014.

F. ROUSSE